

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF****DELIBERATION n°1/2015****OBJET : BUDGET COMMUNAL : OUVERTURE DE CREDITS**

Conseillers en exercice	: 23
Présents	: 14
Excusés	: 9
Pouvoirs	: 9
Votants	: 23

SÉANCE DU 26 FEVRIER 2015

L'an deux mille quinze, le jeudi vingt-six février, à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 16 février 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Christian GORACCI, Martine LIPUMA, Pierre BRANCATO, Adjoint,

Mesdames, Messieurs : Jean-Marie BELLONE, Claudine NAVARRO, Colette ZALMA, Christine VAUTRIN, Erwann LE NEGRATE, Grégory MARCUCCI, Christian FARALDI, Annie BARBIER, Aline ZANI, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Jean-Pierre MAURIN qui a donné pouvoir à Emile BEZZONE, Sylvie DAVILLER qui a donné pouvoir à Grégory MARCUCCI, Laurence MARGAILLAN qui a donné pouvoir à Pierre BRANCATO, Hélène GARDET qui a donné pouvoir à Jean Marie BELLONE, Olivia LEVINGSTON qui a donné pouvoir à Martine LIPUMA, Virginie CHABERT qui a donné pouvoir à Christian GORACCI, Jean-Louis MILLO qui a donné pouvoir à Aline ZANI, Jean-François PIOVESANA qui a donné pouvoir à Emmanuel DELMOTTE, Théodore PAPPALO qui a donné pouvoir à Annie BARBIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Grégory MARCUCCI

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, que l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses en section d'investissement, dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Dépenses d'investissement votées en 2014 : 3.173.407 €

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire de faire application de cet article pour engager, liquider et mandater dans la limite des crédits suivants :

OBJET	Article (et opération)	Montants
Logiciel urbanisme	2051	8 000
Installation de voirie	2152	8 000
Matériel de bureau et informatique	2183	5 000
Autres matériels	2188	10 000
Services techniques	2313-43	5 000
Maison Bertrand GITES RURAUX	2313-64	50 000
Complexe sportif PLANTIER	2313-252	150 000
VIDEO PROTECTION	2315-205	150 000
Voirie communale	2315-601	150 000
Cimetière	2315-608	20 000
TOTAL		556 000

En section de fonctionnement, il est nécessaire d'ouvrir les crédits suivants :

OBJET	Article	Montants
Frais fonctionnement écoles (Grasse)	657348	1 537.98
Frais fonctionnement écoles (Le Rouret)	657348	4 194.60
Participation au Syndicat des Bouillides (reliquat 2014)	6554	54 054.40
Association des Maires	6554	598.83
SIAQUEBA	6554	5 745.00
TOTAL		66 130.81

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré :

AUTORISE l'ouverture des crédits ci-dessus mentionnés.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE.

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le